



Bulletin de don

Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Nationalité : Française Autre :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

E-mail:

Choisir le montant de mon don :

Dans la limite de 7500€ par personne physique et par an pour tous les partis politiques.

..... € 500 € 100 € 70 € 50 € 20 €

Soit après réduction d'impôts : 170 € 34 € 24 € 17 € 7€

Pour les dons effectués en 2022, un reçu vous sera adressé en mai 2023.

Veillez lire et cocher les cases obligatoires ci-dessous :

Je certifie sur l'honneur que je suis une **personne physique** et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...); que le **paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel.**

Je certifie sur l'honneur **être de nationalité française ou résider fiscalement en France.**

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil de mes données personnelles ci-dessous.

Signature _____

Merci de renvoyer ce document :

→ avec votre chèque signé et libellé à l'ordre de l'ASS DE FINANCEMENT DE L'UCE / AF UCE

→ à l'adresse suivante : 49 Boulevard Diderot 75012 PARIS

Les données recueillies sur ce formulaire sont traitées par l'UCE afin de gérer les informations relatives aux donateurs du mouvement et de permettre à l'UCE de vous envoyer des communications politiques. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires. L'absence de réponse dans ces champs ne permettra pas à l'UCE de traiter votre demande. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en nous adressant votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse postale ou électronique suivante : Union des Centristes et des Ecologistes, 49 Boulevard Diderot, 75012 Paris, France. Ces dons sont versés à l'Association de financement de l'association Union des Centristes et des Ecologistes agréée le 11 Janvier 2021 sous le n°1303 au bénéfice du parti politique Union des Centristes et des Ecologistes (Numéro RNA W751259537). Aux termes de l'article 1-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 : " les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. [...] Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. ". L'article 11-5 de la même loi précise que les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.